



Communiqués de presse - archives nationales 2007

Nouveaux logements abordables à Fredericton

FREDERICTON, Nouveau-Brunswick, le 12 avril, 2007 — Les personnes vivant seules, les personnes handicapées et les aînés de Fredericton auront accès à davantage de logements abordables, grâce à la construction de deux nouveaux ensembles de logements abordables, Tannery Court Fredericton et York Development Inc.

Une aide financière totale de près de 4,1 millions de dollars a été versée pour la construction de ces deux ensembles qui comporteront un total de 69 logements, dont 63 logements abordables, dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable.

C'est ce qu'ont annoncé aujourd'hui M. Mike Allen, député de Tobique - Mactaquac, au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et Mme Mary Schryer, ministre d'État à l'Habitation du Nouveau-Brunswick.

« Le nouveau gouvernement du Canada est fier, de concert avec le Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires, de contribuer au financement de ces nouveaux et importants ensembles », a déclaré le député Mike Allen. « Cette aide financière permettra de construire 63 logements pour aînés, personnes seules et personnes handicapées et d'offrir ainsi à ces gens un chez-soi où ils peuvent vivre tranquilles et en toute sécurité et amorcer une nouvelle page dans leur vie. »

« Le gouvernement provincial est heureux de se joindre à ses partenaires pour la réalisation de ces importantes initiatives qui permettront d'offrir davantage de logements abordables à Fredericton », a déclaré la ministre Schryer.

Le premier ensemble d'habitation, Tannery Court Fredericton, sera situé au 333, rue Cliff, à Fredericton. Il bénéficiera d'une contribution totale de 1,1 million de dollars du gouvernement fédéral pour payer une partie des coûts de construction. De son côté, la province du Nouveau-Brunswick versera 1,6 million de dollars en suppléments de loyer à l'égard des 44 logements.

Le second ensemble, York Development Inc., sera situé au 116, Sunset Drive, à Fredericton. Il bénéficiera d'une contribution totale de 665 000 \$ du gouvernement fédéral pour couvrir le coût de construction. De son côté, la province du Nouveau-Brunswick versera 717 000 \$ en suppléments de loyer à l'égard des 19 logements.

L'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable prévoit des investissements de plus de 45 millions de dollars pour la production de logements abordables dans la province.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Robert Duguay
Communications
Ministère des Services familiaux et communautaires
du Nouveau-Brunswick

Giselle Thibault
Conseillère, Communications et marketing
Société canadienne d'hypothèques
et de logement

Document d'information

Entente Canada – Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

Phase I

Objectifs :

- Favoriser la production et le maintien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la remise en état.
- Maintenir les logements abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programme :

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le maintien de plus de 540 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes de moins de 65 ans vivant seules, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration :

- Le programme sera administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

Dispositions financières :

- La contribution maximale de la SCHL en vertu de l'Entente s'élève à 14,98 millions de dollars et est assortie d'une contribution équivalente du Nouveau-Brunswick, ce qui représente un total de 29,96 millions de dollars.
- En tout, la contribution moyenne de la SCHL ne dépassera pas 25 000 \$ par logement.
- Le Nouveau-Brunswick versera des suppléments de loyer pour les ménages à revenu faible ou modeste occupant les logements.

Phase II

La Phase II de l'Entente accroît de 15,14 millions de dollars l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fournira au moins 50 % du financement équivalent. Toutefois, jusqu'à 10 % de ces fonds pourront provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement sera :

- utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments de loyer;
- ciblé vers les zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement;

Nouvelles hypothécaires - Nouveaux logements abordables à Fredericton

- ciblé vers les personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.